



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art L2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal de la commune de SAINT ANDRÉ DE NAJAC se réunira en séance ordinaire le VENDREDI 20 MARS 2026 à 20h30**

-en présence de Nathalie GERME, Secrétaire de Mairie

### OBJET DE LA REUNION

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 Mars 2026

- Élection du maire

- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

*Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu.*

-Délégations du Conseil Municipal au Maire

- Vote des indemnités de fonction

- Election des représentants dans les organismes extérieurs

-Composition des commissions communales

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter :

### **Modèle de délégation de vote ou de mandat (ou vote par procuration)**

*Le conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (art. L 2121-20 du code général des collectivités territoriales). Un même conseiller peut être porteur d'un pouvoir. Le pouvoir écrit comporte la désignation du mandataire et l'indication de la ou des séances pour lesquelles le mandat est donné.*

Je, soussigné(e) ..., conseiller municipal de la commune de ..., empêché d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le ..., déclare donner pouvoir à mon collègue Mme ou M. ... pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Fait à ..., le ...

*Signature*